Exemplaire à conserver avec
les papiers du véhicule.

P-2334-05-00

CERTIFICAT DE CONFORMITE (Annexe III Bis)

(Véhicules livrés en châssis-cabine ou VASP)

Nous soussignés VOLVO TRUCKS FRANCE - 55, avenue des Champs Pierreux 92000 NANTERRE, représentant dûment accrédité de VOLVO TRUCK CORPORATION à GÔTEBORG (Suède) constructeur, certifions : (1) (3)
a) que le véhicule livré en châssis-cabine (voir nota 1) ou VASP (voir nota 2)
Dénomination (2) :

(D1) Marque : VOLVO

(D2) Type : FM84

Variante(s) (1) :

~~40TR~~	~~44TR~~	~~48TR~~
~~40B~~	44B	~~48B~~

Version(s) Empattements (1) :

43	~~46~~	~~49~~	~~51~~	~~56~~	~~60~~

Cabines (1) : L1 - ~~L2~~

(D3) Dénomination commerciale : FM

(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type (3) : YV2JS02G06A616489

(F1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) (1) :

Variantes ..B	~~Variantes ..TR~~
37000	~~41000 avec E1 de 8700 kg ou 9000 kg~~ ~~42000 avec E1 de 8000 kg~~

(F2) Marge en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTAC) admissible (kg) (1) :

~~32000~~	~~32000~~	~~32000~~	32000

(F3) Marge en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg) (1) (4) :

~~44000~~	~~40000~~	~~35500~~	néant

(J) Catégorie internationale : N3

(J1) Genre national (1) : CAM ~~ou VASP~~

(K) Numéro de la réception par type : P 2334-05-00

(P1) Cylindrée (cm³) : 12780

(P2) Puissance nette maximale (kW) (1) :

~~D13A400EC..~~	D13A440EC..	~~D13A480EC..~~
~~294~~	324	~~353~~

(P3) Source d'énergie : GO

(P6) Puissance administrative (CV) : 34

(Q) NC

(S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : 2 ou 3

(U1) Niveau sonore à l'arrêt (dBA) (1) :

	D13A..EC01	~~D13A..EC06~~
- échappement latéral :	~~88~~	~~89~~
- échappement vertical :	82	~~82~~

(U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn-1) : 1350

(V7) NC

(V9) Classe environnementale (1) :

D13A..EC01	~~D13A..EC06~~
8877*0127A	~~8877*0127B1~~

La réception de ce véhicule ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transports exceptionnels, cette dernière ne pouvant être donnée qu'aux seuls véhicules dont le poids et les dimensions excèdent les limites réglementaires lorsqu'ils transportent des objets indivisibles. Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article R.433-1 du Code de la route dans les conditions de poids ci-après pour les couples PTC / PTR de 32/44 t et 32/40 t:

	Variantes ..B	~~Variantes ..TR~~
Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) :	37 t	~~41 t avec essieux avant de 2 x 8700 kg ou 9000 kg~~ ~~42 t avec essieux avant de 2 x 8000 kg~~
Masse en charge de l'ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) :	70 t	~~70~~ t ~~120 t quelque soit le type d'essieu avant et avec cylindres à ressort sur les essieux 2, 3 et 4 et compresseur bicylindre type T704~~ ou 636

b) est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus.

c) que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le : .....

d) pour être livré à : .....
(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du l'agent commercial Volvo)

3 - JAN. 2006

L'agent commercial Volvo

Fait à , le :

VOLVO TRUCKS FRANCE
55, Avenue des Champs Pierreux
92757 NANTERRE CEDEX

Volvo

Nota 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'Arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles,
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire,
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

Nota 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire,
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

(1) Rayer les mentions inutiles.
(2) Références communautaires de la Directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.
(3) A compléter.
(4) Le PTRA de 44000 kg ne pourra figurer sur la carte grise qu'au vu du certificat de carrossage qui devra indiquer que le véhicule est équipé d'une carrosserie PTE CONT.

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Nous soussignés VOLVO TRUCKS FRANCE - 55, avenue des Champs Pierreux 92000 NANTERRE, représentant dûment accrédité de VOLVO TRUCK CORPORATION à GÔTEBORG (Suède) constructeur, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé :

3 - JAN. 2006

a) d'un ralentisseur (1) (2) : ~~électrique sur transmission de ..... Kg~~
~~hydraulique sur transmission de 250 Kg~~

b) de pneumatiques (1) : ~~385/65 R 22.5~~
~~385/55 R 22.5~~
13 R 22.5 ~~315/80 R 22.5~~
~~315/70 R 22.5~~

c) d'une charge maximale admissible (kg)* : (voir colonnes de gauche sur la plaque constructeur située sur la bas inférieur de la porte droite).
(*) Ces charges correspondent aux charges maximales légales admissibles des essieux, elles ne prévalent pas sur les indices de capacité maximale des pneumatiques et/ou des véhicules dont les essieux ont été détarés (voir point 1.2 de la présente notice).

d) d'une suspension de l'essieu moteur : - mécanique non équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe III de la directive 85/3 CEE modifiée,

e) d'un chauffage autonome à combustible :
~~Marque WEBASTO : type : AIR TOP 2000S~~
~~Marque WEBASTO : type : THERMO 90S~~

f) d'un entraxe avant de (1) : 1795 / 1995 mm

g) Châssis-cabine livré avec barre de protection contre l'encastrement arrière conforme à la directive 70/221/CEE modifiée par la directive 97/19/CE (1) : ~~OUI~~ NON

Fait à le :

VOLVO TRUCKS FRANCE
55, Avenue des Champs Pierreux
92757 NANTERRE CEDEX

Volvo

(1) Rayer les mentions inutiles.
(2) A compléter.

ATTESTATION DE REVERSEMENT DE LA TVA

Nous soussignés, VOLVO TRUCKS FRANCE - 55 avenue des Champs Pierreux 92000 NANTERRE, constructeur ou importateur, certifions que le véhicule dont les caractéristiques et le numéro d'identification figurent au certificat ci-dessus a été régulièrement mis à la consommation conformément aux dispositions de la 6ème directive européenne, la T.V.A. afférente à l'acquisition intra-communautaire étant acquittée sur la déclaration mensuelle de taxe sur la valeur ajoutée (CA3).

6y